

# INFO KILDARE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

## À LIRE DANS CE NUMÉRO :

- Mot du maire **p.2 et 3** ▶
- Administration **p.4** ▶
- Loisirs et culture **p.5 à 9** ▶
- Environnement **p.10** ▶
- Sécurité **p.12 et 13** ▶
- Communauté **p.14 et 15** ▶

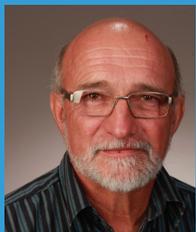


# Mot du maire



**François Desrochers**  
Maire

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**Gilles Perreault**  
District numéro 1



**Audrey Robert**  
District numéro 2



**Michel Dupuis**  
District numéro 3



**Frédéric Bourgeois**  
District numéro 4



**Jocelyn Beauséjour**  
District numéro 5



**Jean Lemieux**  
District numéro 6

**Municipalité de  
Saint-Ambroise-de-Kildare**  
850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0

Téléphone : 450 755-4782  
Télexcopieur : 450 755-4784

@ info@saintambroise.ca  
www.saintambroise.ca  
facebook.com/saintambroisedekildare

## BONJOUR,

Nous l'avons vu arriver, nous étions tous aux premières loges pour l'accueillir, pour l'aider à s'installer et pour y chercher un certain réconfort. Voilà, il est bien là, cet été tant attendu, même s'il est différent de tous les autres que nous avons connus ensemble. Il est aussi beau et aussi bien reçu malgré qu'il se présente beaucoup moins actif qu'il aurait dû l'être.

Bienvenue à ceux qui sont arrivés chez nous pour s'y installer, en toute discrétion, à travers de nombreuses complications. J'espère que notre belle municipalité saura vous plaire.

J'aimerais remercier tous les citoyens qui ont su s'armer de patience devant un hôtel de ville et de nombreuses installations fermés, devant des activités annulées, devant des travaux effectués au ralenti, bref, devant tous les obstacles qui se sont dressés devant nous depuis le mois de mars. Vous avez été inventifs, attentionnés, patients, sereins, vous avez fait attention à vous, à vos proches, à vos aînés, à vos enfants. Vous êtes devenus des professeurs, des cultivateurs, des proches aidants, des cuisiniers, des entrepreneurs, des psychologues, vous avez touché à mille et un métiers. Je lève mon chapeau devant la force et la détermination de cette communauté... NOTRE communauté!

Les défis ne sont pas terminés, la bataille n'est pas gagnée, mais tous ensemble nous allons y arriver et nous adapter chacun à notre façon.

Sachez que la Municipalité travaille fort pour se réinventer et pour tenter de trouver des moyens de vous aider en tout temps et de vous divertir.

### Camp de jour

Nous sommes heureux d'avoir réussi à vous offrir un camp de jour cette année. Très réinventé bien sûr, avec des normes strictes à respecter et une multitude de précautions à prendre, mais un beau camp de jour, où les enfants s'amuse avec des animateurs qui se donnent à 100 %. Ils sont épatants de créativité et je suis certains que tous ceux qui vivent cet été différent des autres s'en souviendront pour toujours.

Malheureusement, comme vous avez pu le constater dans nos publications, il nous a été impossible d'accueillir tous les enfants qui passent normalement l'été avec notre équipe d'animation. Le gouvernement ayant dicté des règles très sévères à respecter, nous n'avions pas le choix de diminuer de plus de la moitié notre capacité d'accueil et de nous plier aux normes. Nous en sommes sincèrement désolés et espérons un retour au service normal en 2021 afin de pouvoir tous vous accueillir!

### Entraide

J'aimerais souligner le travail exceptionnel de l'équipe de l'entraide alimentaire qui, depuis le mois de mars, a aidé comme jamais les familles dans le besoin. Plusieurs bénévoles ont répondu présents pour donner un coup de main à cette équipe du tonnerre qui a fait des miracles. La pandémie a tristement plongé de nombreuses familles supplémentaires dans le besoin, et le service de l'entraide a pu donner le petit coup de pouce qu'il fallait. Merci du fond du cœur de continuer à soutenir, semaines après semaines, nos citoyens. Votre équipe est très précieuse.

### Forêt enchantée

Un grand projet de réaménagement a été amorcé au mois de mai 2020 dans le parc de la Forêt Enchantée. Vous pourrez bientôt fréquenter ce nouvel environnement. Un endroit des plus agréables pour petits et grands dont nous sommes déjà très fiers. Vous pourrez jouer le jeu avec nos lutins ou profiter simplement des nouvelles installations mises à votre disposition. Ce parc sera aménagé pour vous, selon vos recommandations, et vous plaira, nous l'espérons, toute l'année durant! Surveillez nos prochaines publications pour connaître la date d'ouverture du parc!

### À venir

Difficile de prévoir ce que les prochains mois nous réservent. Sachez que nous travaillerons avec vous, pour vous, et que nous vous offrirons tous les services qu'il nous sera possible d'offrir.

Je vous souhaite à tous un bel été réinventé, un été à la hauteur de vos attentes. Profitez de vos proches, faites des activités, mais n'oubliez jamais de respecter en tout temps les règles de la santé publique afin qu'on puisse, tous ensemble, éloigner ce virus qui a tant changé nos vies.

François Desrochers, maire

## TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs travaux d'infrastructures sont ou seront en cours sur le territoire de la municipalité. Bien sûr, nous vous demandons de la patience et de la compréhension et nous vous remercions à l'avance.

### Avenue Sicard et 50<sup>e</sup> Avenue

Actuelle 50<sup>e</sup> : ajout d'une conduite d'aqueduc afin de desservir les résidences actuelles  
Prolongement : installation des conduites : aqueduc, égouts sanitaire et pluvial

Actuelle Sicard : ajout des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire afin desservir les résidences actuelles  
Prolongement : installation des conduites : aqueduc, égouts sanitaire et pluvial

Travaux : juin à septembre  
Coût : 2 300 000 \$

### Étangs aérés : ajout d'un 3<sup>e</sup> bassin

Nous attendons l'autorisation du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Nous nous sommes engagés à construire un 3<sup>e</sup> bassin afin de répondre aux normes du MELCC et aussi afin de desservir les nouvelles constructions des avenues Sicard et 50<sup>e</sup>

### 5<sup>e</sup> Rang Est

Entre l'avenue du Ciné-Parc et le 161 5<sup>e</sup> Rang :  
Remplacement de plusieurs ponceaux de grandes dimensions  
Refaire la fondation du chemin et du pavage  
Installation de glissières de sécurité

Travaux : septembre à novembre  
Coût : 1 350 000 \$  
Subvention : 500 000 \$

### 4<sup>e</sup> Avenue

Refaire le pavage

Travaux : 1,5 semaine dans le mois de septembre ou octobre  
Coût : 300 000 \$

### Forêt enchantée

Projet de revitalisation : travaux en cours

Nous avons reçu une subvention Fonds du développement des territoires et sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

# Administration

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### PAIEMENT DE TAXES

Le 4<sup>e</sup> versement de taxes pour l'année 2020 est prévu pour le 14 juillet. Vous pouvez payer votre compte de l'une des façons suivantes : chèque, ou carte de crédit (Visa ou Mastercard) en téléphonant au 450 755-4782. Nous vous rappelons cependant qu'il est aussi possible de payer votre compte de taxes à votre institution financière, en personne ou via Internet. Veuillez noter que la suspension des intérêts et pénalités a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### VANCANCES ESTIVALES

Les employés du bureau municipal seront en congé du 17 juillet à midi au 2 août, inclusivement.

Les services de la voirie seront cependant maintenus.

Pour toute urgence : 450 365-4056.

### VENTES DE GARAGE LES 5, 6 ET 7 SEPTEMBRE 2020

Lors de cette fin de semaine de trois jours, aucun permis n'est nécessaire pour tenir une vente de garage sur son terrain. C'est le temps de faire du ménage et d'en faire profiter les autres!



### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

19 h 30, hôtel de ville (850, rue Principale)

10 août	14 septembre	5 octobre
---------	--------------	-----------

## COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Il y aura deux collectes à venir : les lundis 13 et 27 juillet. Lors de cette journée, vous pouvez vous débarrasser de toutes les matières résiduelles qui excèdent 1,5 mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes et qui sont d'origine domestique : mobilier, objets et appareils ménagers usagés, tapis, matelas, bain, évier, etc., à la condition que l'encombrant se charge manuellement.

Les appareils contenant des halocarbures, les appareils électroniques et toutes les autres matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les déchets habituellement admissibles aux collectes régulières ne seront toutefois pas admis.

Sont aussi exclus tous les matériaux de construction/démolition, les sacs de feuille ou de gazon et les matières recyclables issues de la collecte sélective.



# Loisirs et culture

## LOCATION DE LA SALLE - TEMPS DES FÊTES

Afin de permettre à tous les citoyens de profiter de la salle municipale de façon juste et équitable pendant le temps des Fêtes (les 24, 25 et 31 décembre, et le 1<sup>er</sup> janvier), la Municipalité a mis en place une procédure de réservation et fait maintenant l'attribution de la salle grâce à un tirage au sort effectué parmi les candidatures reçues au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède. Par exemple, pour les dates du temps des Fêtes 2021 (24, 25, 31 décembre 2021 et 1<sup>er</sup> janvier 2022), nous devons avoir reçu les candidatures écrites au plus tard le 30 novembre 2020.

Veuillez noter que la priorité est donnée aux résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare et qu'une seule candidature par famille sera acceptée.

Si, après le 30 novembre, une des dates est toujours disponible, elle sera accordée à la première personne intéressée, selon le principe du premier arrivé premier servi, que la personne soit résidente ou pas. Il en va de même pour toutes les autres journées de l'année.

Donc, si la location de la salle vous intéresse, les prochaines dates à faire tirer sont : 24 et 25 décembre 2021, 31 décembre 2021 et 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Veuillez déposer votre candidature, adressée au Service des loisirs, à l'hôtel de ville situé au 850, rue Principale.



## APPLICATION MOBILE

### Télécharger la nouvelle application mobile de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare!

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare est très fière de vous offrir une application mobile gratuite pour faciliter la communication.

Depuis votre téléphone ou votre tablette, notre outil vous permettra d'accéder à une panoplie d'informations pratiques concernant votre milieu de vie.

### Ainsi, vous pourrez :

- Recevoir des notifications pour **vous avertir des urgences**;
- Découvrir les dernières nouvelles et actualités de la municipalité;
- Signaler une situation particulière, avec la possibilité de prendre une photo, de la géo localiser et d'avoir un suivi
- Rester informé des activités et des événements importants pour ne rien manquer;
- Avoir accès à une section commentaires pour permettre aux acteurs municipaux de connaître votre avis et vos préoccupations;

Cet outil simple d'utilisation est un incontournable afin de pouvoir rester bien branché sur votre milieu de vie. Vous n'avez qu'à le télécharger gratuitement et le tour est joué!

### Disponible sur



# Loisirs et culture

## EN 2020, LES VEDETTES DE L'ÉTÉ SERONT VOUS, LES CITOYENS!

Ce n'est pas parce que nos activités à l'extérieur de la maison sont limitées que nous n'avons pas pensé à vous divertir! Bien que différent, l'été sera quand même cool à Saint-Ambroise-de-Kildare!

### CONCOURS!



Pour participer, il suffit d'envoyer vos photos ou vidéos par courriel à [communications@saintambroise.ca](mailto:communications@saintambroise.ca) en indiquant votre nom, adresse et numéro de téléphone.

Vous vous êtes trouvé une nouvelle passion pendant le confinement? On veut savoir ce que c'est! En photos ou en vidéos!  
À gagner : 2 cartes-cadeaux de 50 \$ chacune de chez Sports Experts tirées au hasard parmi toutes les passions reçues  
**Du 6 au 12 juillet (23 h 59). Tirage le 13 juillet**

Vous avez trouvé une façon imaginative de passer le temps en famille pendant le confinement? On veut voir ça en vidéo!  
À gagner : 2 cartes-cadeaux de 50 \$ chacune de L'Entre-Jeux pour les deux idées les plus originales!  
**Du 13 au 19 juillet (23 h 59). Tirage le 20 juillet**

Votre cour est la plus belle en ville? On veut voir!  
À gagner : 2 cartes-cadeaux de 50 \$ chacune de Les Jardineries d'Ambroise pour les deux plus beaux aménagements paysagers!  
**Du 20 au 26 juillet (23 h 59). Tirage le 27 juillet**

Les photos et vidéos reçus seront publiés sur la page Facebook de la Municipalité

## Un souvenir de votre été à la maison

**Samedi 8 août 2020**

Vous connaissez l'idée de la photo de balcon? La Municipalité veut que vous gardiez vous aussi un souvenir de votre été passé en famille à la maison! Il y aura donc une journée consacrée à vos meilleures poses prises devant chez vous! Votre photo vous sera ensuite acheminée par courriel dans les deux semaines suivantes. Vous devez préalablement vous inscrire et vous assurer d'être libre toute la journée. L'horaire des séances sera déterminé une fois toutes les inscriptions reçues et sera communiqué à chaque personne (aucune réservation d'heure précise).

Les places sont limitées!! Faites vite et remplissez le formulaire sur ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/B8FQQ2C!>

**Premiers arrivés, premiers servis!**



AUJARDINDESNOIX

*Nect'Art  
de Fleurs*



Bergerie  
des Neiges

## À vos fourneaux! - CONCOURS!

Pendant 4 semaines, nous vous proposons de mettre nos producteurs locaux en vedette! Ainsi, nous vous invitons à cuisiner les produits d'ici et à nous partager vos idées. À chaque semaine du mois d'août, un producteur et un de ses produits seront mis en valeur (voir les topos mis sur Facebook). Vous aurez six jours pour composer une recette à base de cet aliment (il faut bien sûr aller l'acheter chez le producteur), l'exécuter et nous faire parvenir votre recette écrite et une photo de celle-ci une fois cuisinée. Vous devez joindre une copie de votre facture pour nous prouver que vous avez bien encouragé le producteur de Saint-Ambroise.

---> [communications@saintambroise.ca](mailto:communications@saintambroise.ca)

Un tirage sera effectué le lundi suivant par l'équipe de dégustation virtuelle, et le gagnant se méritera un prix gourmand (produits ou certificats-cadeaux) de 100 \$. Les recettes gagnantes et les photos seront publiées sur notre page Facebook. ATTENTION : vous devez respecter l'ordre proposé.

### **Du 3 au 9 août (23 h 59). Tirage le 10 août**

Producteur : Rang 4

Produit en vedette : épaule de porc

Adresse : 180, route 343, Saint-Ambroise-de-Kildare

### **Du 10 au 16 août (23 h 59). Tirage le 17 août**

Producteur : Au jardin des noix

Produit en vedette : noix de noyer noir

Adresse : 511, rang Kildare, Saint-Ambroise-de-Kildare

### **Du 17 au 23 août (23 h 59). Tirage le 24 août**

Producteur : Nect'Art de fleurs

Produit en vedette : vinaigre balsamique blanc à l'érable et framboises

Adresse : 1020, rang Kildare,  
Saint-Ambroise-de-Kildare

### **Du 24 au 30 août (23 h 59). Tirage le 31 août**

Producteur : Bergerie des neiges

Produit en vedette : gigot d'agneau

Adresse : 1401, 5<sup>e</sup> Rang,  
Saint-Ambroise-de-Kildare

# Loisirs et culture

## POLITIQUE 0-17 ANS

### Article 1 : Description de la politique

Tous les résidents et résidentes de Saint-Ambroise-de-Kildare, âgés de 17 ans et moins, qui suivent des cours ou des activités de loisirs offerts par un organisme ou une entreprise reconnue, peuvent bénéficier d'une aide financière lorsque le service des Loisirs de Saint-Ambroise-de-Kildare ne présente pas, dans sa programmation, une équivalence à cette activité. La Municipalité remboursera 20 % du coût d'inscription de l'activité, et ce, jusqu'au montant maximal de 100 \$ par participant de 17 ans et moins, par année.

### Article 2 : Période d'admissibilité

Les périodes annuelles débutent le 1<sup>er</sup> janvier et se terminent le 30 novembre. Les demandes reçues au mois de décembre seront traitées l'année suivante.

### Article 3 : Préalables et obligations reliés au traitement de la demande

Pour être considérée, chaque demande devra comprendre les éléments suivants :

- Avoir acquitté, auprès de l'organisme ou de la compagnie, l'entièreté des frais d'inscription reliés à l'activité et fournir un reçu valable portant la signature du responsable de l'activité;
- Remettre le formulaire de demande de contribution financière dûment rempli (disponible à la Municipalité ou sur le site Internet à l'adresse [www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca));

Nous nous réservons le droit de refuser toute demande qui ne respecterait pas les clauses de la présente politique.

### Article 4 : Délai de production de la demande

Les demandes sont traitées une fois par année, au mois de novembre, et sont soumises à la séance ordinaire du conseil du mois de décembre. Si la demande est acceptée, un chèque de remboursement sera émis après l'approbation du conseil municipal, soit dans un délai de deux (2) à trois (3) semaines.

### Article 5 : Frais admissibles

Les seuls frais admissibles à la politique de contribution financière sont ceux reliés à l'inscription de l'activité. Ainsi, les frais de matériel, de transport, de nourriture ou autres frais ne sont pas admissibles.

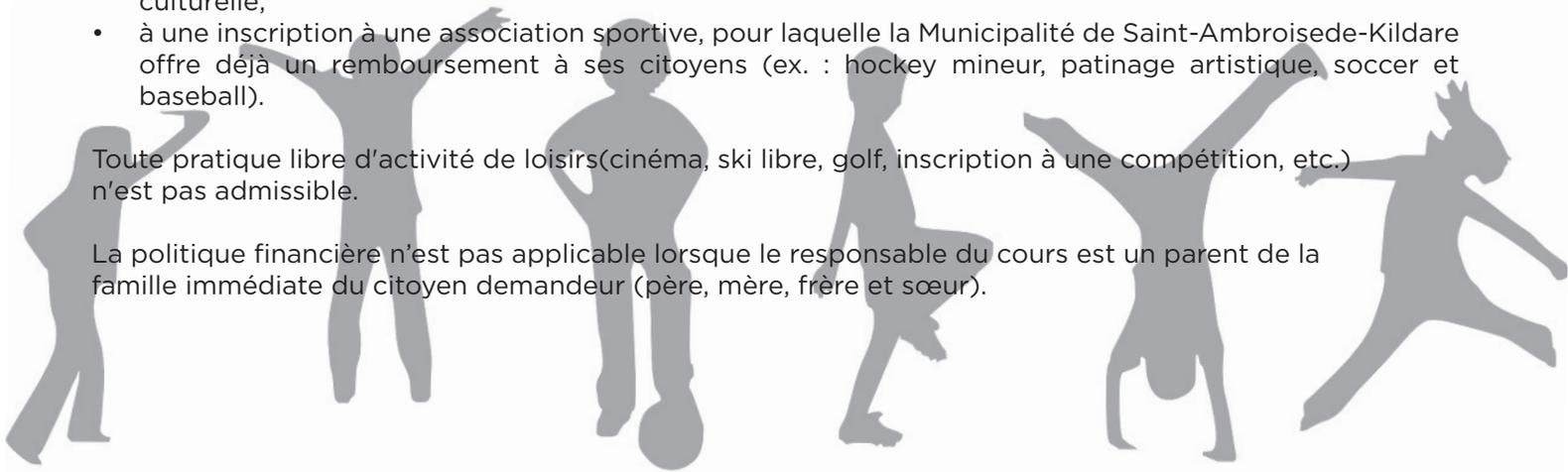
### Article 6 : Limite d'application de la politique

La politique de contribution financière ne s'applique pas aux frais reliés :

- aux activités de loisirs qui sont offerts par la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- au programme « Sport-Étude » ou « Art-Étude » offert par les différentes écoles;
- au séjour dans un camp ou une colonie de vacances non spécialisé dans une discipline sportive ou culturelle;
- à une inscription à une association sportive, pour laquelle la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare offre déjà un remboursement à ses citoyens (ex. : hockey mineur, patinage artistique, soccer et baseball).

Toute pratique libre d'activité de loisirs (cinéma, ski libre, golf, inscription à une compétition, etc.) n'est pas admissible.

La politique financière n'est pas applicable lorsque le responsable du cours est un parent de la famille immédiate du citoyen demandeur (père, mère, frère et sœur).



### **Article 7 : Activités particulières**

Les frais reliés à un séjour dans un camp ou une colonie de vacances spécialisés dans une discipline sportive ou culturelle seront réduits de 50 % avant d'y appliquer la politique d'aide financière.

Les reçus qui comprennent une portion de pratique libre de l'activité de loisirs (ex. : cours de ski, incluant un billet de remonte-pente) seront réduits de 50 % avant d'appliquer la politique d'aide financière.

### **Article 8 : Hockey mineur et patinage artistique**

En ce qui a trait à la pratique d'activités, telles que le hockey mineur Joliette/Crabtree et le patinage artistique École Étoile d'argent, la Municipalité offre déjà une contribution financière supérieure à 20 % du coût d'inscription et à 100 \$ par année aux enfants inscrits. Ceux-ci ne sont donc pas admissibles à la présente politique.

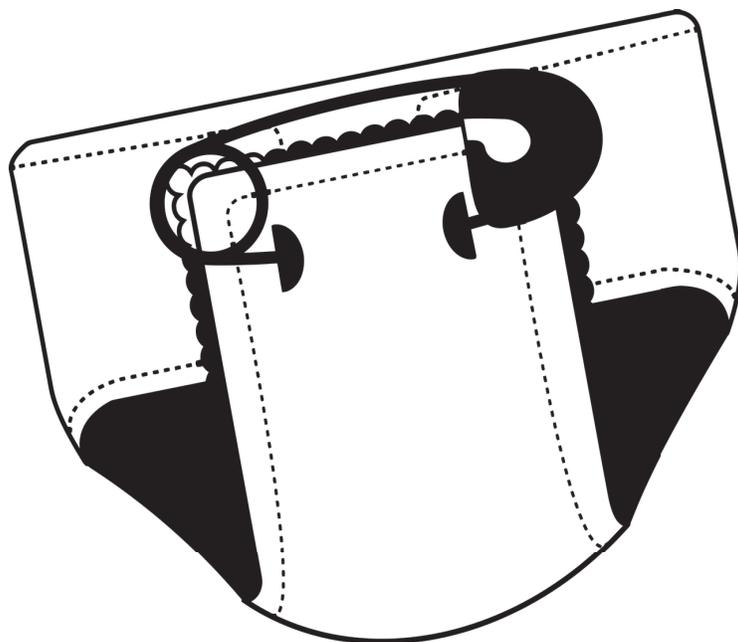
### **Article 9 : Reçu pour des fins d'impôts**

Lorsque la demande de contribution financière est remise en main propre, la citoyenne ou le citoyen peut demander une copie de son reçu d'inscription afin de récupérer l'original à des fins d'impôts. Aucun retour de documents ne sera fait par courrier, par courriel ou par tout autre moyen. Il est donc de la responsabilité de la citoyenne ou du citoyen de produire lui-même une copie du reçu ou d'en faire la demande au moment où il remet les documents.

## **POLITIQUE SUR LES COUCHES LAVABLES**

Étant donné que l'utilisation des couches lavables permet des économies considérables et une réduction non négligeable des matières résiduelles, la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare s'est dotée d'une politique visant à encourager les parents à prendre un virage écologique.

Ainsi, le montant de la subvention a été établi à 50 % de l'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ sur un ensemble de couches lavables par enfant. Pour vous faire rembourser, vous devez vous présenter au service des loisirs avec votre facture et remplir le formulaire sur place.



## **INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET CPA ÉTOILES D'ARGENT**

CPA : 3 au 14 août

Hockey : 3 au 21 août

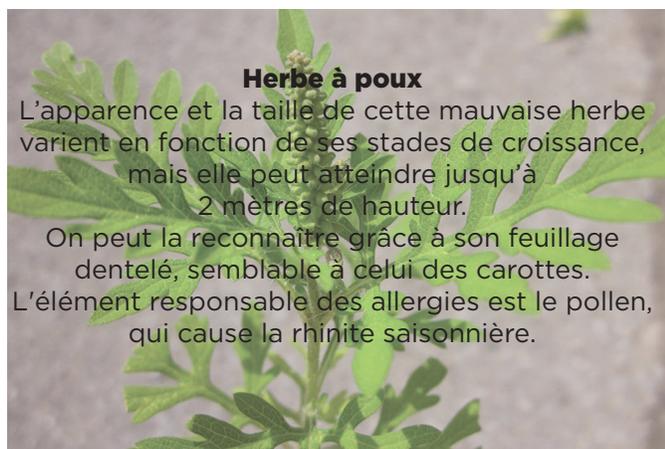
Pour connaître les procédures pour l'inscription et les tarifs, rendez-vous au <http://www.saintambroise.ca/index.jsp?p=111>

## RECONNAÎTRE ET LIMITER L'HERBE À POUX

L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue au Québec. Elle est présente de mai à octobre et meurt aux premières gelées à l'automne. À la mi-juillet, l'herbe à poux commence à fleurir et produit du pollen. Le pollen voyage dans l'air sous la forme d'une fine poussière et provoque des réactions allergiques chez les personnes qui y sont sensibles. C'est le cas de plus d'un million de Québécois, de juillet à octobre.

### Reconnaître l'herbe à poux

L'herbe à poux est souvent confondue avec l'herbe à la puce. L'apparence de ces deux plantes est toutefois très différente et elles n'ont pas les mêmes conséquences sur la santé. Il est important de savoir les reconnaître.



#### Herbe à poux

L'apparence et la taille de cette mauvaise herbe varient en fonction de ses stades de croissance, mais elle peut atteindre jusqu'à 2 mètres de hauteur.

On peut la reconnaître grâce à son feuillage dentelé, semblable à celui des carottes. L'élément responsable des allergies est le pollen, qui cause la rhinite saisonnière.

### Limiter la présence de l'herbe à poux dans votre environnement

Le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de la rhinite saisonnière, qui affecte 1 Québécois sur 5. La meilleure façon de diminuer les effets de l'herbe à poux est de l'éliminer de votre environnement.

Pour y arriver, vous pouvez :

- arracher ou tondre l'herbe à poux sur votre terrain;
- empêcher l'herbe à poux de pousser.

### Arracher ou tondre l'herbe à poux

Sur les petits terrains, tels que les terrains résidentiels, il est préférable d'arracher l'herbe à poux dès que vous la voyez.

Sur les terrains de plus grandes dimensions, vous pouvez tondre la plante à l'aide d'une tondeuse à gazon. Pour obtenir de meilleurs résultats, tondez l'herbe à poux 2 fois par année, à la mi-juillet et à la mi-août, afin de réduire au maximum la quantité de pollen qui est libéré.



#### Herbe à la puce

Cette plante peut atteindre près de 1 mètre de hauteur.

Ses feuilles ont une bordure lisse ou légèrement découpée. Elles sont lustrées et leur couleur varie : rouge vin au printemps, et vert foncé en été. L'automne, elles sont multicolores. La plante contient une sève toxique qui provoque une réaction allergique de la peau.

Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

### Empêcher l'herbe à poux de pousser

Il faut savoir que l'herbe à poux pousse difficilement dans les pelouses fournies et fertiles.

Vous pouvez consulter un conseiller dans un centre jardin pour connaître les produits les mieux adaptés pour empêcher l'herbe à poux de pousser sur votre terrain.

### Repérer l'herbe à poux

L'herbe à poux pousse surtout dans les sols peu fertiles. Elle se trouve principalement :

- le long des rues et des trottoirs;
- au bord des routes asphaltées;
- sur les terrains vagues;
- sur les terrains en construction;
- sur les terrains industriels;
- sur les terrains servant de dépôts à neige.

# Territoire et urbanisme

## QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

### L'ARROSAGE ET L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE

Veillez noter qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, les propriétaires, locataires ou occupants, suivant l'adresse civique ou ils habitent, sont autorisés à arroser les pelouses, fleurs, potagers, arbres, arbustes ou autres végétaux entre 19 h et 21 h selon l'horaire suivant :

- Lundi et jeudi : pour les numéros civiques pairs
- Mardi et vendredi : pour les numéros civiques impairs

Cependant, l'arrosage des fleurs, potagers, ou arbustes est permis en tout temps, à condition qu'il soit effectué au moyen d'une lance à fermeture automatique.

Le remplissage complet des piscines est permis entre 22 h et 8 h, mais seulement une fois par année et avec l'obtention d'un permis spécial délivré par le directeur des travaux publics.

Le lavage des véhicules automobiles et des entrées de cour est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à ces fins.

Par exception, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut procéder à l'arrosage entre 20 h et 23 h pendant une durée de 15 jours consécutifs après le début d'ensemencement ou de pose de tourbe.

Aussi, l'entretien de la pelouse est important et obligatoire. La tonte doit être effectuée de sorte que la hauteur n'atteigne pas plus de 15 centimètres. L'utilisation de la tondeuse et autres appareils de coupe est permise entre 7 h et 20 h seulement.

Par Mario Laquerre, MRC de Joliette

## VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ VIDÉ?

Votre bac n'a pas été vidé? Voici des informations pertinentes pour vous aider à comprendre ce qui peut s'être passé.

Il est possible que votre bac ne soit pas vidé si l'une de ces situations se présente :

### **Votre bac n'est pas de la bonne couleur.**

Les bacs doivent être de couleur :

Noir, vert ou gris = déchet

Bleu = matières recyclables

Brun = matières organiques

### **Votre bac est peinturé.**

Pour la collecte des déchets, les bacs peinturés ne sont pas admis. La plupart du temps, il s'agit de bac bleu ou brun que le citoyen a peinturé en noir. Comme ces bacs sont la propriété des villes, il est interdit de les transformer en bac à déchet.

### **Votre bac n'est pas conforme.**

Le bac accepté est un bac roulant en polyéthylène, fermé et étanche, sur roues, d'une capacité de 240 litres ou 360 litres, conçu pour la collecte des déchets domestiques (bac noir, gris, et vert) et conçu également pour être vidangé à l'aide d'un bras verseur mécanique. Ce sont des bacs dits à prise européenne. Vous pouvez en trouver dans les centres de rénovation ou dans les grands magasins pour moins de 100 \$.

Notez bien que les bacs bleus et bruns vous sont fournis gratuitement par votre Municipalité. Dans le cas de bris ou perte, contactez votre Municipalité. Les bacs pour les déchets sont la responsabilité des citoyens. Vous devez donc acquérir un bac conforme.

### **Vous avez plus d'un bac à déchet.**

Chaque unité d'occupation résidentielle, ou chaque unité industrielle, commerciale ou institutionnelle est limitée à chaque collecte des déchets à 1 seul bac roulant par unité. Dans certains cas les municipalités peuvent émettre un autocollant pour les bacs excédentaires. Veuillez communiquer avec votre municipalité pour les modalités relatives aux autocollants. Pour les bacs bleus ou bruns, il n'y a pas de limite au nombre de bacs que vous pouvez mettre au chemin, mais il peut y en avoir une sur la quantité que votre municipalité vous fournit.

Vous pouvez communiquer avec la MRC au 450 759-2237, poste 229 si vous avez d'autres questions!



## EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS : APPEL À LA VIGILANCE

La Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) veulent sensibiliser les parents aux dangers de l'exploitation sexuelle auxquels sont exposés les enfants sur Internet. Comme les jeunes passent plus de temps en ligne en cette période de confinement, les risques liés à ce type de crime augmentent tout également. Les policiers faisant partie des équipes de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet du SPVM et de la SQ demandent donc aux parents d'être à l'affût de ce type d'exploitation sexuelle.

L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet peut prendre différentes formes. Certains cyberprédateurs persuadent l'enfant de produire du matériel (des photos ou des vidéos) de nature sexuelle en le manipulant ou le menaçant. D'autres font semblant de faire partie du même groupe d'âge ou se font passer pour des adultes de confiance afin d'établir un lien avec le jeune et ultimement, le rencontrer et l'exploiter. Parfois, aussi, ce sont les jeunes qui produisent et partagent sur diverses plateformes Web des images intimes d'eux-mêmes sans toutefois prendre conscience de toutes les conséquences que peuvent amener ce genre de comportement.

Toute forme de contenu à caractère sexuel impliquant des mineurs, qu'elle soit l'œuvre d'un cyberprédateur ou d'une initiative personnelle, est illégale.

Il est important que les parents demeurent vigilants et portent une attention particulière à l'utilisation que leurs enfants font des appareils électroniques et à leurs activités sur Internet.

Voici quelques conseils de prévention pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle sur Internet :

- Sensibilisez votre enfant aux dangers auxquels il peut être exposé sur Internet dont l'exploitation sexuelle et informez-le des façons de se protéger.
- Rappelez-lui de ne jamais divulguer d'informations personnelles sans votre autorisation (nom, adresse, téléphone, etc.).
- Dites-lui de ne jamais accepter de rencontrer un « ami » internaute en personne.
- Encouragez votre enfant à partager ses expériences sur Internet avec vous de la manière dont vous lui parlez de ses autres amis et activités non virtuelles.
- Activez les paramètres de confidentialité les plus élevés pour les systèmes de jeu en ligne, les appareils électroniques et les applications.
- Installez l'ordinateur dans une pièce accessible à toute la famille.
- Exercer une supervision de ses activités Internet, entre autres, en présélectionnant vous-même des sites d'intérêt.
- Demandez-lui de vous informer si une personne lui demande de fournir des photos de lui ou de pratiquer des activités de nature sexuelle.

Pour plus d'informations et conseils de prévention :

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Securite-des-enfants-sur-internet>

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberpredateur>

<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Si vous soupçonnez l'existence d'une activité en ligne potentiellement dangereuse, ou que vous ne savez pas quoi faire face à une situation impliquant votre jeune, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de police.

## AUTO-INSPECTION : FAITES LA VÉRIFICATION DE VOTRE RÉSIDENCE

Habituellement en cette période de l'année, les pompiers du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée visitent les résidences du territoire pour questionner les propriétaires et procéder à quelques vérifications.

Cependant, dans le contexte exceptionnel lié à la COVID-19, les pompiers n'effectueront pas de visites des domiciles. Ils proposent plutôt aux citoyens de remplir en ligne un formulaire d'auto-inspection disponible à l'adresse suivante : [www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/auto-inspection](http://www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/auto-inspection).



### **C'est simple et rapide!**

Le Service des incendies invite les propriétaires à faire preuve de rigueur dans la vérification préventive qui s'impose en remplissant le formulaire. Mentionnons aussi que les réponses fournies sont utilisées pour faire de la prévention, et non de la répression. En effet, l'objectif des visites préventives, même virtuelles, est de vous aider à rendre votre maison plus sécuritaire. C'est dire que ces quelques minutes à remplir le formulaire en ligne feront une grande différence pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Ce qui est vérifié : avertisseurs de fumée, remisage du propane, extincteur portatif, plan d'évacuation, sorties de secours, source potentielle de monoxyde de carbone, entretien lié au ramonage, etc.

Rappelons qu'il s'agit là d'un objectif fixé par le Schéma de couverture de risques afin de réduire les probabilités d'incendies et conséquemment, mieux protéger les citoyens.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée au 450 759-4415 ou par courriel à : [incendies@vivrescb.com](mailto:incendies@vivrescb.com).



## UN ÉTÉ AU JARDIN!

Est-ce que vous aimeriez :



voir vos enfants courir dans un potager et se goinfrer de bons légumes?



apprendre à jardiner tout en s'amusant?



partager votre passion des plantes et de l'écologie?



cultiver l'abondance de légumes?

Les jardinières et les jardiniers du Potager d'Ambroise invitent toutes les citoyennes et tous les citoyens à se joindre à eux pour une onzième saison de jardinage collectif.

Ça se passe à la Coop de solidarité Jardinons au 1101, 4<sup>e</sup> Rang Ouest.

Nous nous rencontrons les lundis soir à 18 h 30 et nous avons d'autres plages horaires disponibles.

Pour s'inscrire et pour toutes infos : Jasmin 450 898-1898



## BIBLIOTHÈQUE

Tel qu'autorisé par la Direction de la Santé publique, nous avons procédé à la réouverture progressive (phase 1) de notre bibliothèque avec le comptoir de prêt sans contact le 15 juin dernier. L'accès à la bibliothèque est partiel (service au comptoir selon l'horaire établi) :

- Lundi 13 h à 14 h 30
- Samedi 10 h à 11 h 30

Surveillez nos publications pour savoir quand nous changerons de phase!

Il est possible de réserver des livres de différentes façons :

1. Sur le site Web de la Municipalité : [www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca)
2. Par courriel : [biblio@saintambroise.ca](mailto:biblio@saintambroise.ca)
3. Par téléphone : 450 753-7626

Des délais de gestion de trois jours ouvrables sont à prévoir. Une fois votre commande prête, un bénévole de la bibliothèque vous avisera par téléphone. Vous pourrez venir récupérer vos livres pendant les heures d'ouverture. Il vous sera aussi possible de retourner vos livres empruntés en les déposant dans le bac de collecte à l'extérieur de la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.



## LES ANGES DE L'ENTRAIDE

Nous souhaitons saluer l'apport extraordinaire de l'équipe de bénévoles qui nous ont épaulés pour le maintien de notre service de distribution alimentaire, durant cette période où on se sentait bien seuls. Certaines personnes sont venues proposer leur aide spontanément et assuraient les livraisons aux domiciles. Quelques citoyens ont également fait des achats de nourriture spécialement pour le comptoir alimentaire et sont venus les porter directement à nos locaux. La générosité des citoyens de Saint-Ambroise nous encourage dans notre action. Voici quelques-uns de nos anges gardiens à nous :

Andrée Payette

Johanne Dion

Luce Marcoux

Danielle Lapierre

Richard Malo

Réjean Lefebvre

Josée Chartrand

Réal Ducharme

Paul Belcourt

Normand Loiseau

Katia Lachapelle

Marcel Neveu

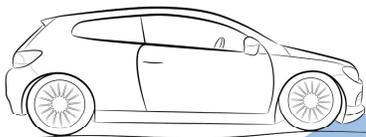
Sylvain Lévesque

Nicolas Tremblay

France Deshaies

Catherine Caron

Le comité du patrimoine désire vous informer que le rallye automobile 2020 n'aura pas lieu cette année en raison de la pandémie



MRC de Joliette

**Infirmière  
EN MILIEU  
RURAL**

**Vous êtes âgés de plus de 55 ans ?  
Vous avez besoin de soins  
ou de services de santé ?**

Une infirmière en milieu rural est disponible à **Saint-Ambroise-de-Kildare** tous les mercredis.  
Pour prendre rendez-vous, communiquez au **450 755-2111**

Centre de santé et de services sociaux  
du Nord de Lanaudière



**Collecte de sang du 4 août 2020  
ANNULÉE**

INFO-KILDARE | JUILLET 2020

15

# Calendrier 2020

## Juillet

---

**6**

Séance du conseil

**6 au 12**

Concours Passion

**13 au 19**

Concours Loisirs en famille

**20 au 26**

Concours Jardin

**13 et 27**

Collecte encombrants

## Août

---

**8**

Photos de perron

**10**

Conseil municipal

**3 au 9**

Concours Rang 4

**10 au 16**

Concours Jardin des noix

**17 au 23**

Concours Nect'Art de fleurs

**24 au 30**

Concours Bergerie des neiges

## Septembre

---

**1<sup>er</sup>**

Rentrée scolaire

**14**

Séance du conseil



Municipalité de  
Saint-Ambroise-de-Kildare

[www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca)

 Aimez-nous!